

Réflexions et convictions sur l'humanitaire d'aujourd'hui et de demain

par

CORNELIO SOMMARUGA

Les quelques réflexions qui suivent ne se veulent pas un bilan de ma présidence, exercice qu'il ne m'appartient pas de conduire. J'ai eu l'honneur, mais aussi le grand plaisir, de présider aux destinées du Comité international de la Croix-Rouge de mai 1987 jusqu'à la fin de 1999. Affirmer que le monde a profondément changé pendant ces douze années serait un euphémisme. Tout, des relations internationales à la nature des conflits armés, a évolué. Notre pratique et celle des autres organisations humanitaires en a été ébranlée. D'autres (et je pense en particulier à Jean-Christophe Rufin) ont admirablement analysé ces changements, et je ne m'essayerai donc pas ici à un tel exercice.

Plus simplement, je voudrais partager avec tous ceux qui s'intéressent à l'action humanitaire quelques réflexions personnelles, qui n'ont pas la prétention d'être révolutionnaires. À travers ces lignes, je voudrais aussi dire mon estime et mon amitié à tous ceux qui servent cette noble cause, que ce soit avec la Croix-Rouge ou avec d'autres organisations humanitaires. Mes pensées, au moment de quitter le CICR, vont à ceux qui ont perdu leur vie au service de l'idéal qui est le nôtre. Et à tous ceux qui ont offert une part de leur existence pour

CORNELIO SOMMARUGA a été président du Comité international de la Croix-Rouge de 1987 à 1999. – Texte rédigé en décembre 1999.

soulager les souffrances d'hommes et de femmes affectés par la guerre ou par d'autres situations de violence et de drame. Je les ai côtoyés pendant douze ans, je les ai profondément admirés, et je les garde dans mon cœur. Ce que j'ai à dire à tous ceux-là tient en un mot : merci !

Quelques questions sémantiques

Je crois d'abord que nous devons être extrêmement attentifs au sens des mots que nous employons. Il nous arrive encore trop souvent de dire de certaines guerres qu'elles sont absurdes, parce qu'elles sont cruelles, odieuses, et que leur sens nous échappe. Et parce qu'il nous semble que des esprits avisés auraient dû trouver à certaines impasses des solutions autres que le recours à la force armée. Mais j'en suis arrivé à la conclusion que toutes les guerres ne sont pas absurdes : certaines nous sont plus ou moins compréhensibles et déchiffrables, il arrive que les porteurs d'armes adoptent des comportements irrationnels, il se peut aussi que les ressorts profonds d'un conflit nous échappent. Mais les guerres servent des intérêts, et il n'est malheureusement pas exact d'affirmer qu'au sortir d'un conflit, il n'y a que des perdants.

Les conflits armés répondent à des logiques diverses, mais il nous faut toujours, derrière les victimes, essayer de comprendre à qui ils profitent. Sans quoi, nous nous condamnons à parler de situations chaotiques, de conflits déstructurés, sans comprendre pleinement dans quel environnement nous évoluons. C'est peut-être une des grandes difficultés auxquelles l'action humanitaire se trouve confrontée aujourd'hui. Il n'y a pas une clé de lecture universellement valable. Chaque conflit a sa spécificité, des origines et des motivations particulières, des buts qui lui sont propres. Si nous n'analysons pas en détail pourquoi certains conflits se prolongent, pourquoi d'autres connaissent des rechutes, notre action risque d'être très difficile, et elle peut même avoir des retombées négatives pour les victimes. Connaître et comprendre les enjeux, tel est le défi.

De même, nous devrions cesser de parler des victimes innocentes. La plupart du temps, nous ne savons pas qui est innocent ou qui ne l'est pas, et je ne vois pas très bien en fonction de quels critères nous pourrions séparer le bon grain de l'ivraie. Les enfants, bien sûr, sont toujours innocents. Mais tous les autres ? Les catégories de

personnes auxquelles le CICR apporte protection et assistance sont définies en droit, selon des critères objectifs (les blessés, les prisonniers, les civils). Introduire un jugement de valeur, des critères de nature subjective comme l'innocence d'une personne, nous mènerait dans une impasse. Il nous faut assumer les limites, mais aussi la noblesse de notre engagement humanitaire. Il nous arrivera de tendre une main secourable à des individus dont les actes et les paroles sont aux antipodes des valeurs que nous cherchons à faire respecter. Il ne nous appartient pas de les juger. Pour cela, il y a des tribunaux. À chacun son métier.

Enfin, avant d'affirmer que depuis la fin de la guerre froide, on assiste à une multiplication des conflits dans le monde et à un retour de la barbarie, regardons-y à deux fois. Il est problématique d'affirmer qu'il y a une recrudescence des conflits armés à l'heure actuelle, et il est encore plus difficile de quantifier le nombre de victimes que font ces conflits. Je comprends que ceux qui attendaient, suite à la chute du mur de Berlin, que s'installent partout la paix et le règlement pacifique des conflits sous l'égide des Nations Unies aient été amèrement déçus. Quant à ceux qui pensent que la barbarie a fait un retour en force au cours de la décennie qui s'achève, ils ont sans doute une mémoire historique défaillante. Il est vrai que nous sommes régulièrement témoins d'actes de cruauté indicibles, mais ceux-ci ont accompagné l'humanité tout au long de son histoire, et il est peu probable que notre époque soit, de ce point de vue, vraiment pire que celles qui l'ont précédée. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que le seuil général de tolérance face à certaines exactions a beaucoup baissé. Un nombre croissant de nos contemporains sait ce qui se passe aux quatre coins du monde, et la compassion n'est plus réservée à ceux qui nous sont proches, que ce soit sur le plan culturel ou géographique. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Quant à la barbarie, si nous en observons certaines manifestations dans bien des conflits au sein desquels nous essayons d'agir, je serais tenté de dire qu'il faut aussi la traquer là où elle est moins immédiatement perceptible. Par exemple, dans le fait d'accepter avec une certaine résignation qu'un bon quart de l'humanité soit condamné à vivre dans une affligeante pauvreté, avec moins d'un dollar par personne et par jour.

La criminalisation de la guerre

Un mot sur la nature des conflits. Il est vrai que beaucoup de conflits actuels ne ressemblent plus guère à ceux que nous connaissons il y a dix ans. Cette observation a été abondamment documentée. La confrontation entre les deux grands blocs a eu pour effet, pendant la guerre froide, de structurer presque tous les conflits, mais aussi de les contenir. Les combattants d'un bord ou de l'autre étaient soutenus par des puissances extérieures, alimentés militairement, idéologiquement, et financièrement. Ils ne se gênaient pas, pour autant, d'exploiter les populations civiles, mais ils pouvaient compter sur d'autres appuis. Dans bien des conflits actuels, les belligérants doivent trouver localement les moyens de poursuivre le combat, et se transforment ainsi en prédateurs des populations civiles. L'autre voie qui s'offre à eux est de s'engager dans des opérations criminelles à l'échelon international, par exemple dans le trafic de drogues.

Dans certaines régions du monde, avec un capital dérisoire, n'importe quel aventurier peut se constituer une armée et devenir un seigneur de guerre. Ces armées ont une discipline souvent très relative, ne sont en général mues par aucune idéologie particulière et vivent de la violence comme d'autres de leur travail. Pour de telles armées, souvent composées de très jeunes gens, la guerre n'est pas un moyen, elle est une fin en soi. De là vient une situation que nous rencontrons de plus en plus fréquemment : la difficulté de séparer la violence militaire de la violence criminelle. Cette difficulté est d'ailleurs à rapprocher d'un autre phénomène auquel le CICR est également confronté de plus en plus souvent, celui de la distinction entre civils et combattants.

La criminalisation de la guerre est un problème considérable. Pour les civils d'abord, qui sont les premiers à en faire les frais. Pour les humanitaires, ensuite, car ils sont perçus comme des cibles légitimes, qui se déplacent dans des véhicules tout terrain fort attractifs et possèdent généralement des équipements de communication sophistiqués. Les attaquer, les déposséder, ou les enlever pour demander une rançon sont des comportements qui tendent à se multiplier. Il est très difficile de se prémunir contre ces dangers, et aucun des moyens explorés jusqu'à présent ne s'est révélé satisfaisant. Je pense en

particulier à l'usage d'escortes payées, recrutées parmi les combattants. Plus grave encore, la criminalisation de la guerre peut la rendre « chronique ». Contrairement à une idée très répandue, la guerre n'est pas nécessairement une interruption abrupte d'un processus linéaire de développement de l'économie. Elle est souvent le remplacement d'une économie par une autre, de la même manière qu'elle crée de nouvelles sources de pouvoir. Lorsqu'une économie de guerre se met en place, en particulier dans des situations où l'État a perdu l'essentiel de son pouvoir, les éléments qui ont intérêt à voir un conflit — au moins de basse intensité — se poursuivre, peuvent être plus forts et influents que ceux qui ont intérêt à y mettre un terme.

On ne peut pas ignorer, dans ce contexte, l'impact que peut avoir une action humanitaire irréfléchie, en particulier dans le domaine de l'assistance alimentaire. Et même lorsqu'elle est réfléchie, l'assistance internationale peut, dans certains cas, alimenter des conflits et les pérenniser. D'où l'importance, encore une fois, d'analyser chaque contexte avec lucidité et d'observer l'impact de l'action humanitaire avec recul et sans complaisance. Les donateurs tendent, certes, à être impressionnés par le tonnage distribué. Toutefois, tôt ou tard, l'objectif visé par les humanitaires sera de transférer le moins de vivres possibles vers les pays en conflit.

Le sens de l'action humanitaire

Il est bon de rappeler que l'action humanitaire est limitée par les contraintes objectives auxquelles elle doit faire face, mais aussi par sa nature et ses intentions. L'action humanitaire est une forme moderne de la charité. Elle vise à soulager les souffrances de certaines catégories de personnes et à prévenir la survenue de comportements contraires au droit et à certains principes d'humanité, donc à prévenir des souffrances futures. Lorsqu'au CICR nous parlons de prévention, il ne saurait s'agir que de la prévention de la souffrance humaine causée par des violations du droit international humanitaire. En revanche, nous n'avons pas vocation pour prévenir les conflits armés. Et si, d'aventure, nous le voulions, nous n'en aurions pas les moyens. Il ne faut pas se leurrer. Affirmer que l'action humanitaire contribue à promouvoir la paix, ce qu'il m'est souvent arrivé de faire, relève d'une

profession de foi. Je crains que, dans la réalité, il y ait autant d'exemples d'actions humanitaires ayant contribué à prolonger un conflit que de situations inverses. Et plus les violations du droit humanitaire sont graves, plus les conditions pour un retour à la paix seront difficiles à réunir. Cela, nous l'avons constaté maintes fois.

Il est important d'avoir une vision claire de ce qu'est l'action humanitaire. C'est pourquoi l'utilisation d'expressions telles que « catastrophe humanitaire », « ingérence humanitaire » ou « guerre humanitaire » sont très ambiguës. Pour ma part, je crois que l'action humanitaire se définit aussi bien par ses fins que par ses moyens. Des premières, j'ai déjà dit un mot : soulager les souffrances des victimes et prévenir des souffrances futures. Des seconds, disons, en ce qui concerne le CICR, qu'ils consistent à agir avec le consentement de toutes les parties à un conflit. Ce credo n'implique aucun jugement de valeur. Il repose sur une nécessité pratique : protéger les victimes de conflits armés suppose que nous obtenions la confiance de tous, que ce soit pour accéder aux prisonniers, pour faire connaître les règles à respecter, pour intervenir comme intermédiaires neutres, ou pour créer un « espace humanitaire ». Quant aux catastrophes humanitaires, il n'y en a pas. Il y a des guerres qui font un grand nombre de victimes, il y a des politiques qui engendrent des déplacements massifs de population, il y a des crises sociales et économiques qui peuvent déboucher sur des conflits armés. Il y a peut-être des catastrophes politiques. Appelons les choses par leur nom, nous y verrons déjà plus clair !

Peut-être existe-t-il des guerres justes. Ce n'est pas aux acteurs humanitaires d'en décider, eux qui, encore une fois, n'ont pas vocation de rétablir la justice. On peut légitimement se réjouir de ce que la communauté internationale ne reste pas insensible aux exactions massives dont sont victimes différentes communautés humaines sur cette planète. On assiste incontestablement à une mondialisation de la compassion. On peut aussi se réjouir qu'au-delà de la compassion, des actions politiques, qui pourront aller jusqu'au recours à la force, soient mises en œuvre, tant il est vrai que l'action humanitaire n'agira jamais que sur les symptômes d'une crise, et non sur la crise elle-même ou sur ses causes. Cela, c'est l'ingérence : un projet politique qui met le respect des individus avant le respect de la souveraineté nationale. Il

autorise le recours à la force contre une partie ou un gouvernement qui violerait les droits de l'homme, voire le droit international humanitaire. Ce projet est noble et périlleux, et surtout, répétons-le, il est de nature politique. Il se démarque de l'action humanitaire en tous points : par son ambition, par les objectifs poursuivis, par les moyens utilisés. La confusion des genres est préjudiciable à l'action humanitaire telle que nous la concevons. Laissons à chaque mode d'intervention sa spécificité.

L'intérêt des victimes

La compétition humanitaire, comme toute compétition, est stimulante. Mais elle peut aussi avoir des effets pervers, et il faut en être conscient. La ruée sur Goma (République démocratique du Congo), suite à l'afflux des réfugiés rwandais, en 1994 est une illustration extrême de ce phénomène. Les institutions humanitaires dépendent de leurs donateurs, et ces donateurs seront d'autant plus prompts à être généreux que l'institution en question sera visible sur le terrain. Aucune organisation humanitaire n'échappe aujourd'hui à ce besoin de visibilité. Si les médias ne parlent pas de vous, vous n'existez pas. Il est donc parfois plus efficace, en matière de recherche de fonds, d'être là où sont les médias plutôt que d'être là où sont les victimes. On peut être tenté d'accorder plus d'importance à la nécessité de montrer son drapeau qu'à celle d'agir avec efficacité et d'assurer un certain suivi dans la durée. Les journalistes rentrent généralement chez eux avant les victimes. Le danger qui consiste à confondre les intérêts institutionnels avec les intérêts des victimes nous guette tous. Il faut le savoir et y être attentif.

Un autre volet de cette question est lié à la professionnalisation de l'action humanitaire. Il y a longtemps que la bonne volonté et les bons sentiments ne suffisent plus à l'efficacité de l'action. En termes de gestion et de management, toutes les organisations humanitaires ont connu des développements considérables au cours de cette décennie. Les outils informatiques sont omniprésents, ceux de gestion ont été affinés, les compétences professionnelles ont été valorisées. Il s'agit maintenant de ne pas tomber dans l'excès inverse, celui de former des technocrates de l'action humanitaire. Les qualités qui font un

bon délégué sont toujours les mêmes : l'empathie, la capacité de travailler dans des contextes instables, l'ouverture d'esprit, la fermeté des convictions, la capacité d'analyse, la sûreté du jugement, le sens critique, le courage et la générosité. Soyons attentifs à ne pas étouffer ces valeurs sous prétexte de techniciser l'action humanitaire.

Ethique et relations internationales

Une révolution du droit international est en marche, qui vise à moraliser les relations internationales. Elle est sans précédent dans l'histoire, bien qu'elle n'en soit encore à ses balbutiements. Au moment où nous commémorons le 50^e anniversaire des Conventions de Genève modernes, le Tribunal pénal international d'Arusha juge les responsables du génocide rwandais, alors que le Tribunal de La Haye poursuit ceux qui ont commis des exactions en ex-Yougoslavie.

À Rome, en été 1998, le Statut de la future Cour pénale internationale à vocation universelle a vu le jour. Un ancien dictateur sud-américain a été poursuivi par la justice européenne et un chef d'État en exercice est inculpé de crimes contre l'humanité.

Il est fort probable que les jugements prononcés par ces cours ne seront pas de nature à dissuader dans l'immédiat les apprentis criminels de guerre. Mais une forme de justice internationale est enfin en marche, une justice qui ne sera plus simplement celle des vainqueurs. L'impunité ne sera plus la règle, même si beaucoup passeront encore entre les mailles du filet.

Au-delà du développement de la justice pénale internationale, ce sont les relations entre États qui sont en train de se modifier.

Il ne fait guère de doute que les États, dans les relations qu'ils entretiennent entre eux, sont avant tout mus par leurs intérêts. Mais il est tout aussi vrai d'affirmer que les valeurs et l'éthique sont de plus en plus présents dans les relations internationales. Il y a plusieurs raisons à ce phénomène : la mondialisation des économies entraîne un sentiment de responsabilité accrue pour tout ce qui se produit dans le monde ; l'abondance de l'information et son immédiateté renforcent ce sentiment et interdisent l'indifférence ; l'émergence de la société civile, porteuse de valeurs que les États démocratiques ne sauraient ignorer, oblige ces derniers et les milieux économiques à prendre en

considération maintes revendications à caractère éthique, comme le travail des enfants, le statut des femmes, le respect des droits de l'homme et de l'environnement, etc.

Que les États soient « sincères » dans leur prise en compte de ces revendications de portée universelle importe peu. Ils ne peuvent les ignorer, et doivent donc les relayer. Que ce soit sur le plan diplomatique ou commercial, la question du respect des droits de l'homme est aujourd'hui omniprésente.

Le risque existe que les États instrumentalisent ces valeurs, pour déguiser des intérêts moins avouables : désormais, toute guerre devra être « juste », toute intervention extérieure aura un caractère « humanitaire », toute sanction contre un État sera fondée sur le fait qu'il ne respecte pas les droits de l'homme. Cette forme de récupération est en partie inévitable, mais elle ne remet pas en cause le combat pour la « moralisation » des relations internationales.

Les principes classiques des relations internationales (souveraineté des États, intangibilité des frontières, non-ingérence dans les affaires intérieures) sont aujourd'hui ébranlés par des valeurs qui apparaissent aux yeux de la société civile comme plus importantes que ces principes. De moins en moins, un gouvernement pourra violer massivement les droits de l'homme ou les droits des minorités sur son propre territoire et opposer à la communauté internationale le sacro-saint respect de sa souveraineté. Le devoir de mémoire joue ici un rôle considérable : l'Holocauste ou le génocide rwandais non seulement nous forcent à porter un regard critique sur les errements du passé, mais interdisent aussi notre inaction dans des circonstances similaires à l'avenir. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus jamais de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, mais l'indifférence n'est désormais plus une option.

L'action humanitaire a beaucoup contribué à ces développements. Dépasant la charité traditionnelle, qui s'adressait avant tout aux membres d'un groupe déterminé ou à ceux qui potentiellement pourraient être amenés à se convertir à la religion d'un groupe particulier, elle a proclamé l'unicité de l'homme en affirmant que tout homme qui souffre a le droit d'être secouru. L'humanitaire s'est très tôt affranchi du cadre national et a proclamé l'universalité de certaines

valeurs. Cela s'est fait non pas contre les États, mais avec les États. L'idée novatrice d'Henry Dunant n'a pas été de porter secours aux blessés de la bataille de Solferino, ce que bien d'autres avaient fait avant lui, mais de responsabiliser les États — il y a 135 ans déjà — en les amenant à signer des traités internationaux qu'ils se sont engagés non seulement à respecter, mais aussi à faire respecter. Or, si l'action humanitaire traduit l'exigence d'une solidarité avec l'humanité entière et le projet d'une prise en charge de la souffrance et de la dignité de l'Autre, elle a dès le début amené les États à renoncer à une partie de leur souveraineté pour autoriser cet « espace humanitaire ». C'est cela qui, par exemple, a permis en 1999 au CICR de visiter 200 000 prisonniers de guerre et détenus politiques dans le monde, avec le nécessaire accord des États détenteurs.

J'aimerais partager avec vous une conviction. Je crois que rien de ce qui se produit sur cette planète ne saurait nous être totalement étranger, et surtout pas ce qui nous rapproche intimement de tout autre être humain et qu'on appelle la souffrance. Or, je crois à l'unicité de l'homme, et je crois que les combats pour le respect des droits de l'homme, et en particulier du droit international humanitaire, sont universels et que le relativisme culturel n'a pas, ou très peu, de place ici. Il n'y a dans ce propos ni arrogance, ni ethnocentrisme, mais un constat. Même si des facteurs culturels s'attachent à l'expression de la douleur, la souffrance est universelle, et elle est partout engendrée par les mêmes maux : le meurtre, la torture, les mutilations, les traitements inhumains et dégradants, toutes ces atrocités que les hommes s'infligent sous divers prétextes, et qui sont pourtant prohibées même en temps de guerre, lorsque la violence collective se déchaîne.

J'ai rencontré, encore tout récemment, bien des gens qui s'adonnent à de tels comportements, et parfois en toute bonne conscience, ce qui permet de mesurer le long chemin qui reste à parcourir pour passer des idéaux universels et partagés à des comportements qui soient en phase avec les valeurs affichées. L'affirmation assez récente de l'unicité de l'homme et de l'unicité de la planète, ainsi que les moyens d'informations sans précédent dont nous disposons, m'amènent à penser qu'au siècle prochain, l'éthique pourrait conquérir une place centrale dans les relations internationales, parce qu'elle

promeut des valeurs qui sont aussi porteuses de stabilité. Il y a fort à parier que le respect des droits de l'homme, le respect du droit humanitaire et le respect de l'environnement auront une place déterminante dans la manière dont sera façonné le nouvel ordre international.

Décloisonner l'humanitaire

Le CICR, du fait de son mode de fonctionnement (discrétion, diplomatie humanitaire) et de sa culture institutionnelle, s'est longtemps montré réticent à une réelle ouverture vers l'extérieur. Je ne crois pas aux vertus de la transparence à tout prix, et je continue de penser que la diplomatie humanitaire et le dialogue avec toutes les parties à un conflit restent essentiels à notre pratique.

Mais en même temps, je suis d'avis que nous devrions lancer de nouvelles passerelles vers des milieux intéressés de près ou de loin par l'action humanitaire. Songeons d'abord aux milieux de l'économie et de la finance. Dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation de l'économie, ces milieux jouent un rôle prédominant, souvent plus important que les États eux-mêmes. Dans certains cas, ils ont contribué au développement d'un phénomène que certains ont appelé « la privatisation de la guerre ». Quoi qu'il en soit, par leurs actions et leurs omissions, ils peuvent avoir une influence non négligeable sur les contextes au sein desquels les humanitaires sont appelés à évoluer. Ne pas approfondir le dialogue avec les milieux économiques (Banque mondiale, Fonds monétaire, compagnies transnationales, acteurs économiques locaux) serait non seulement regrettable, ce serait une faute.

Les militaires seront désormais d'autres « compagnons de route » pour les organisations humanitaires, que cela nous plaise ou non. Lorsqu'ils seront engagés dans les hostilités, il nous appartiendra avant tout de leur rappeler leurs obligations en regard du droit international humanitaire. Ce qui signifie également dialoguer avec eux sur la manière dont ils conduisent les hostilités. Quels que soient leurs buts de guerre, il faudra les rendre attentifs au fait que les populations civiles doivent impérativement être protégées, et que cela peut avoir un coût, y compris pour eux-mêmes. Lorsque les militaires se verront donner des mandats ambigus (du type maintien de la paix au milieu des hosti-

lités actives, avec une dimension humanitaire), il faudra, tout aussi impérativement, dialoguer avec eux, pour préserver notre autonomie, notre mode de fonctionnement, et finalement définir la complémentarité des approches. On l'aura compris, c'est là bien plus qu'un problème de coordination.

De même, nous devrions créer de nouveaux liens avec les milieux universitaires. Ces liens existent depuis longtemps, bien sûr, avec les facultés de droit et les spécialistes de droit international, ou encore, dans une certaine mesure, avec les facultés de médecine. Mais la réalité du terrain nous amène à réfléchir plus en profondeur à la question des violations du droit humanitaire et à ses causes. De l'étude que le CICR a menée auprès des personnes affectées par les conflits armés, il ressort clairement que ce ne sont pas les principes humanitaires qui sont remis en cause par les belligérants ; mais d'autres facteurs interviennent, qui les amènent à ne pas se conformer à ces principes. Les énormes efforts que nous consentons dans la diffusion de ces principes sont, à l'évidence, insuffisants. Puisque nous cherchons à modifier les comportements, il s'agit pour nous de mieux comprendre quelles sont les dimensions intellectuelles, affectives, culturelles, psychologiques qui peuvent présider à ces changements. Je suis persuadé que des contacts plus étroits avec des sociologues, des psychologues, des formateurs, des anthropologues, pourraient nous aider à être plus efficaces dans ce domaine. Il en est de même pour ce qui concerne la connaissance de la guerre et de la violence comme faits sociaux. Il existe un peu partout dans le monde des instituts de polémologie avec lesquels un dialogue suivi pourrait contribuer à nourrir la réflexion des acteurs humanitaires sur leur pratique et sur l'environnement dans lequel ils évoluent.

Enfin, il nous faut consentir des efforts supplémentaires pour participer à la promotion d'une culture de la non-violence auprès de la jeunesse, sur le modèle de ce que nous avons entrepris en Russie avec le ministère de l'Éducation. Il ne suffit pas de valoriser la tolérance, la solidarité ou la non-violence en paroles. Il faut travailler à traduire ces notions dans une nouvelle pratique des relations humaines, ce qui suppose aussi un combat de nature idéologique. Les biologistes nous rendent attentifs au fait que l'évolution de la vie doit

au moins autant à l'entraide qu'à la compétition. Il nous appartient de mettre en relief que l'évolution des sociétés humaines n'échappe pas à cette règle.

En guise de conclusion

Pour conclure, je souhaiterais attirer l'attention du lecteur de ces lignes sur cinq questions qui me paraissent essentielles. Des réponses que nous apporterons à chacune de ces questions dépendra en grande partie le visage du monde de demain.

L'extrême pauvreté d'une partie de l'humanité est non seulement une tragédie, elle est un scandale. Nous le savons tous. Les inégalités entre riches et pauvres sont considérables, et elles ne cessent de s'accroître. En 1960, l'écart entre les 20% de la population mondiale les plus riches et les 20% les plus pauvres était de 1 à 30. En 1995, il était de 1 à 82. Les 20% les plus riches disposent de 86% des ressources de la planète. Les 20% les plus pauvres se contentent de 1%¹. Le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté absolue — soit un dollar par jour — atteint 1,5 milliard, et il est en constante augmentation. Il n'est tout simplement pas possible de parler des progrès de la civilisation et de continuer d'accepter cet état de fait. La pauvreté, ce n'est pas seulement la faim, c'est aussi la maladie, l'ignorance, l'absence d'horizon, l'exclusion. Ce problème de la pauvreté extrême est, je crois, un des grands problèmes éthiques de notre temps, et j'aimerais soutenir sans réserve l'appel lancé par plusieurs ministres européennes il y a quelque temps pour la création d'un nouveau partenariat entre les gouvernements, la société civile, les milieux académiques et le secteur privé, afin de venir à bout de ce fléau.

Vient ensuite la préservation de notre environnement. Nous sommes désormais six milliards sur cette terre, dont nous avons compris assez récemment qu'elle est une et que ses ressources ne sont pas illimitées. Là aussi, l'heure est à l'urgence. L'accès à l'eau est un problème croissant pour une proportion significative de l'humanité. La

¹ Laurence Caramel et Michel Beaud, dans *Le Monde de l'Economie*, 14 septembre 1999.

dégradation des sols a réduit leur fertilité et leur potentiel agricole. La destruction de la forêt tropicale a pris un rythme alarmant, l'émission des gaz à effet de serre aura, sans l'ombre d'un doute, des conséquences sérieuses sur le climat. Et donc sur les hommes. Tôt ou tard, nous devons réfléchir à des modèles de croissance économique qui épargnent l'environnement, c'est-à-dire au développement durable. Le plus tôt sera le mieux, tant il est vrai qu'amorcer certains virages se fait plus facilement avant que les crises ne soient installées de manière prolongée. Et soyons conscients que, dans ce domaine, les recettes homéopathiques seront insuffisantes. À une époque où certains de nos actes peuvent avoir des conséquences à l'échelle de la planète, mais aussi pour les générations futures, nous serions bien inspirés de nous laisser guider par le principe de précaution.

Les droits de l'homme et le droit humanitaire sont encore couramment violés, mais des progrès incontestables ont été enregistrés. J'espère et je veux croire que le siècle prochain sera celui du respect de la personne humaine, en temps de paix comme en temps de guerre. J'espère et je veux croire que nous n'accepterons plus d'être les témoins indifférents de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Une juridiction universelle se mettra en place pour juger ceux qui se seront rendus coupables de tels crimes, et on ne peut que s'en réjouir. Mais soyons plus ambitieux encore, et efforçons-nous d'agir de manière préventive. Cela ne sera pas toujours possible, mais nous savons tous que, dans un passé récent, et à plusieurs reprises, cela aurait pu l'être. Et je ne peux qu'apporter mon plus vigoureux soutien à Kofi Annan, dont l'action dans ce domaine mérite d'être saluée. J'ai bon espoir : jamais la souffrance de l'autre, aussi éloigné de nous soit-il, ne nous a été aussi intolérable qu'en cette fin de siècle.

Nous devons travailler avec davantage d'énergie à modifier le statut des femmes. Là aussi, des progrès encourageants ont été enregistrés. Mais il reste beaucoup à faire. Rien de fondamental ne changera sans que les femmes, partout, aient un meilleur accès à l'éducation et gagnent ainsi en autonomie. Il n'existe pas de recettes simples pour changer les mentalités, mais j'ai la conviction profonde que les problèmes évoqués plus haut ne trouveront de solutions que si les femmes, partout, deviennent maîtresses de leur destin. Ne voyez

aucune démagogie dans mon propos. Je ne suis pas certain que les femmes soient, par nature, vraiment moins belliqueuses que les hommes, ou plus spontanément disposées au respect de l'environnement. Mais je crois que tout progrès futur de l'humanité passera par une émancipation plus grande des femmes.

Un dernier mot, sur les catastrophes naturelles. Elles sont en augmentation et ont parfois des conséquences dramatiques. On peut se demander pourquoi. Je serais tenté de dire qu'il n'y a pas de catastrophes naturelles. Car bien des catastrophes sont mises sur le compte de la nature, alors qu'elles trouvent leur origine dans les comportements humains. Les dommages causés à l'environnement, inévitablement, causeront des désastres que nous qualifierons un peu vite de naturels. Bien sûr, il y a les tremblements de terre, les raz-de-marée, les éruptions volcaniques. Mais, là encore, nous savons bien qu'il existe des moyens pour se prémunir contre ces plaies, au moins partiellement. Et, là aussi, la pauvreté, l'ignorance, ou parfois l'absence de volonté politique, contribuent à faire de ces événements naturels des catastrophes pour l'homme. Un monde sans risque n'existera jamais. Mais des mesures de prévention et de contrôle existent.

Il n'y a pas de fatalité.

Il ne s'agit plus de rêver d'un monde meilleur, il faut y œuvrer.

Vous vous demandez peut-être pourquoi un ancien président du CICR, dont le mandat est d'apporter protection et assistance aux victimes de conflits armés, a cru nécessaire d'aborder ces différents thèmes. Je vais vous le dire, en un mot de conclusion. D'abord parce que je crois que si le CICR dispose d'une certaine autorité morale, il doit s'en servir pour rappeler l'existence de certaines menaces qui pèsent sur l'humanité. Ensuite, parce que je suis intimement persuadé que la plupart des conflits du siècle prochain seront, de près ou de loin, provoqués par la non-résolution de ces problèmes. Dans ce monde global, j'en appelle à la globalisation des responsabilités. Joignons nos efforts: représentants des États et du pouvoir politique, élites de la société civile, acteurs de l'action humanitaire. N'oublions pas que si les milieux de l'économie et de la finance ne s'engagent pas à nos côtés sur un programme minimal, il faudra se résoudre à continuer de pan-

ser les plaies... Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pourrait représenter à l'échelle de la planète une force considérable. J'ai foi en ses principes, en sa structure, et j'espère qu'il sera capable de davantage de cohésion pour relever les défis que je viens d'énumérer, tout en veillant à éviter les risques de politisation.

Enfin, laissez-moi rappeler ce que disait Térence : «Homo sum: humani nihil a me alienum puto». Phrase que, dans ma langue maternelle, je traduirais par : «Sono uomo: non considero nulla di ciò che è umano come cosa che possa non toccarmi!», c'est-à-dire : «Je suis homme: rien de ce qui est humain ne m'est étranger.» – Arrivederci!



Abstract

Considerations and convictions with regard to humanitarian action today and tomorrow

BY CORNELIO SOMMARUGA

The author of this article, Cornelio Sommaruga, was President of the ICRC between 1987 and 1999. In it he draws some conclusions from his long experience and also looks to the future. In his opinion, some of the main challenges facing the humanitarian community may be summarized as follows, namely, to stop the criminalization of war, to clarify the purpose of humanitarian action, to understand the victims' interests, to link ethics and international relations, to make humanitarians more receptive to other considerations of civil society. In his closing remarks the author invites all those interested in the future of humanitarian action to reflect on what must be done to tackle extreme poverty, to safeguard the natural environment, to increase respect for human rights and international humanitarian law, to improve the status of women and to prevent natural disasters. — Rejecting a fatalistic approach, the author calls for action.